



www.info-EMF.ch

1^{er} juillet 2022

Contre la motion: 20.3237 - Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide

Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,

Nous vous savons surchargé.e avec les nombreux messages que vous recevez. En vue de la session d'automne 2022, nous vous demandons cependant instamment de bien vouloir prendre connaissance de ce qui suit, car l'impact en termes de santé publique et d'environnement est crucial, bien plus qu'il n'y paraît au premier abord à la lecture de la motion 20.3237 - Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide présentée par M. Christian Wasserfallen.

Cette motion constitue un véritable "cheval de Troie" visant à forcer le Conseil fédéral à augmenter les valeurs limites à 20 volts/mètre (V/m), alors qu'une telle augmentation a déjà été rejetée à deux reprises par votre Parlement. Une telle tentative de contourner la volonté populaire et législative n'est pas admissible.

Une hausse des valeurs limites à 20 V/m irait à l'encontre de toutes les connaissances scientifiques actuelles. Les experts du groupe de la Confédération BERENIS le disent eux-mêmes clairement: même aux valeurs actuelles, l'impact du rayonnement de téléphonie mobile sur les cellules est susceptible de provoquer des maladies chez certaines personnes ou d'aggraver leur état de santé (cf. newsletter du groupe BERENIS de janvier 2021).

Si cette motion devait être adoptée, les art. 11 à 14 de la LPE seraient alors totalement vidés de leur sens.

En effet, ladite motion propose que les opérateurs puissent déployer à l'échelle nationale un réseau 5G "à un coût aussi bas que possible dans les cinq prochaines années", et ce, sans égard pour aucune autre considération que le strict intérêt économique des opérateurs. Il s'agit d'une motion des opérateurs, qui sert uniquement leurs intérêts, et non ceux du peuple suisse.

Pour justifier cette motion, M. Wasserfallen se réfère aux cinq options proposées dans le rapport de l'OFEV de 2019, dont une seule (option 5) satisfait pleinement au critère des "coûts aussi bas que possible" voulu par les opérateurs. Cette option nécessite une augmentation massive des valeurs limites (20 V/m, au lieu de 5 à 6 V/m en vigueur actuellement). Or, d'autres scénarios, bien plus soutenables et sûrs, existent pour le développement du futur réseau de téléphonie mobile en Suisse, comme illustrés par les options 1, 2 et 3 du rapport susmentionné.

Pour faciliter votre compréhension des enjeux complexes liés à la 5G, nous souhaitons porter à votre attention les principaux points suivants:

⋮ A) SUR LE PLAN TECHNIQUE www.info-emf.ch/technique

- Des "emplacements de réserve d'antenne" sont déjà prévus sur des mâts de téléphonie mobile, alors même que les valeurs limites y sont presque atteintes. Une hausse des valeurs limites semble donc déjà anticipée par les opérateurs, nonobstant tout processus démocratique.
- L'adoption de la motion 20.3237 reviendrait à imposer, sans véritable transparence et sans débat démocratique sur la question, l'option 5 citée dans le rapport de l'OFEV, laquelle demande de rehausser les valeurs limites de l'installation à 20 V/m.

Cela ne correspond pas seulement à un quadruplement des valeurs limites actuelles, mais en combinaison avec les "facteurs de correction" cela permettrait de facto des valeurs de pointe de 63 V/m dans les "lieux à utilisation sensible" (LUS - habitations, écoles, jardins d'enfants, hôpitaux), en violation aggravée de la LPE art. 11 à 14.

Réponses aux arguments du lobby

Un réseau d'intensité moins importante qu'à l'étranger peut, dans le pire des cas, ralentir la vitesse de transmission qui, avec la 5G, est de toute manière inutilement élevée (> 200Mb/s) pour les fonctions proposées sur un téléphone mobile, 20 Mb/s suffisent amplement. Par ailleurs, la haute définition vidéo sur un smartphone constitue un non-sens absolu, car grand consommateur de bande passante alors qu'une telle définition n'est pas perceptible sur un si petit appareil.

Rappelons ici que pour déployer un réseau de communication efficace et durable, il existe d'autres solutions techniques qui ne nécessitent pas l'augmentation des valeurs limites. Au lieu d'augmenter le rayonnement, il est plus logique de développer le réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire suisse, afin de ne pas devoir se procurer Internet par le biais d'antennes.

Augmenter la puissance et le nombre d'antennes extérieures pour assurer des communications à l'intérieur des bâtiments est de toute façon irréaliste et absurde, les bâtiments modernes étant de plus en plus fréquemment imperméables aux ondes du fait des types d'isolation utilisés.

B) SUR LE PLAN SANITAIRE www.info-emf.ch/sanitaire

- Une augmentation des valeurs limites est contraire aux recommandations de l'Académie Européenne de Médecine Environnementale (EUROPAEM), ainsi qu'aux recommandations de la Résolution n°1815 du Conseil de l'Europe.

- Briefing de février 2020 du service scientifique du Parlement européen concernant la 5G, page 8: «Les scientifiques soulignent toutefois que dans le cas particulier de la 5G, ce n'est pas la quantité d'énergie mais le nombre d'impulsions qui est en jeu. [...] La technologie 5G utilise des niveaux de pulsation très élevés pour pouvoir transmettre de très grandes quantités de données par seconde [...] Des études montrent que les CEM pulsés sont dans la plupart des cas plus actifs sur le plan biologique et donc plus dangereux que les CEM non pulsés». Comme souligné par le groupe d'experts de la Confédération BERENIS, déjà aux valeurs actuelles le rayonnement de téléphonie mobile impacte les cellules et est susceptible de causer ou d'aggraver des maladies.

- Une augmentation massive du rayonnement, comme souhaitée par la motion 20.3237 et les opérateurs, est susceptible de provoquer des dommages sanitaires dont l'ampleur est à ce jour difficilement prévisible. Les conséquences pourraient s'avérer catastrophiques, provoquant une nouvelle épidémie de maladies non transmissibles, à charge de la collectivité. Nous sommes donc clairement à un point de basculement.

C) SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL www.info-emf.ch/environnement

- Les stations de base 5G vont consommer trois fois plus que celles de la 4G, selon l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE).

- Les opérateurs affirment que la 5G consomme moins que la 4G pour transmettre la même quantité de données, mais ceci n'est vrai qu'en laboratoire et donc, dans une situation-type artificielle qui ne tient absolument pas compte des éléments variables en situation réelle. En effet, avec les perturbations habituelles et un bruit de fond élevé à la réception, la 5G nécessite davantage de puissance pour pouvoir assurer le débit de données désiré.

- Selon M. Lehmann, ancien cadre supérieur de Swisscom, actuellement Directeur scientifique à l'institut fédéral de métrologie (METAS), il faudrait 16 fois plus de puissance qu'avec la 4G pour transmettre un volume de données égal. Or, plus de puissance signifie plus de consommation énergétique. Au vu du contexte actuel, est-ce là un choix honnête et rationnel?

- Un objet connecté nécessite de 50 à 350 fois son poids en matières premières pour sa fabrication, sans compter le trafic de données accru, et donc la consommation énergétique, qu'il entraîne. Son élimination consomme également de l'énergie et engendre de graves pollutions, notamment dans les pays en voie de développement, véritables poubelles numériques de l'Occident. Ceci va à l'encontre des engagements pris par la Suisse concernant la réduction de son empreinte écologique.

• Selon Ericsson, la 5G a déjà fait exploser la consommation de données et la consommation moyenne en data a franchi le cap des 10 Go/mois au niveau mondial. En l'espace d'un an, l'utilisation du réseau a augmenté de 46%. La consommation moyenne d'un utilisateur pourrait grimper à 35 Go d'ici fin 2026.

• Une méta-analyse de 2020 souligne les effets néfastes avérés du rayonnement de téléphonie mobile sur les populations d'insectes, les abeilles en particulier. A ce jour, nous avons déjà vu disparaître quelque 75% des insectes de notre pays, pourtant maillons essentiels pour la survie des autres espèces animales, notamment des oiseaux, mais également pour la pollinisation ainsi que pour la préservation des sols et des écosystèmes.

D) SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SURVEILLANCE www.info-emf.ch/securite

• La 5G permet l'essor de l'"Internet des objets" (IoT), un concept développé par l'industrie et visant la connexion virtuelle de toute la panoplie des objets usuels.

• Le but avoué est de connecter quelque 60 objets par personne. La 5G a été dimensionnée pour permettre la connexion d'un million d'objets au kilomètre carré. Or, les failles de sécurité d'un système informatique augmentent de manière quasi exponentielle avec le nombre d'objets présents dans le réseau. Plus un système est complexe, plus il est vulnérable aux attaques. Les objets connectés par la 5G constituent autant de points d'entrée pour les hackers.

• Lorsque sa complexité devient extrême, ce qui serait le cas d'un système englobant des centaines de millions d'objets au niveau du pays, il devient alors virtuellement impossible de garantir un niveau de sécurité des données personnelles suffisant. La sécurité du réseau deviendrait alors inexistante.

Nous espérons que ces informations vous auront permis de vous constituer un avis éclairé sur la question avec des données factuelles.

Loin des belles infographies et des slogans charmeurs, l'augmentation des valeurs limites, corollaire de la 5G telle que voulue par l'industrie, n'a rien de bénéfique pour la population et risque d'entraîner des conséquences désastreuses dont nous souffrirons malheureusement tous et toutes.

Nous vous remercions de nous avoir lus et restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Enfin, nous saluons par avance votre engagement à soutenir un réseau de communication mobile respectueux de la santé de nos concitoyens et de l'environnement en votant NON à la motion 20.3237 - Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États, à l'expression de notre haute considération.

Au nom des associations

Stop5G Glâne: Chantal Blanc
stop5gglane@gmail.com

Stop5G: Louisa Diaz
diaz.louisa@gmail.com

Camille Selleger
camilleselleger@protonmail.com

Olivier Bodenmann
olivier.bodenmann@protonmail.com
stop5g.ch@gmail.com

5G Moratoire pour la Suisse: Ghislaine Jaquier
info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch

4G Suffit
4gsuffit@riseup.net

Jura Non 5G
contact@juranon5g.ch

5Gfrei.ch: Andreas Gross
admin@5Gfrei.ch

Alerte Romande aux Rayonnements Artificiels (ARRA):
Daniel Favre, Dr. phil. nat.
www.alerte.ch

Contact:
contact@info-emf.ch